

CONSEIL DE LA MRC DE KAMOURASKA – 12 OCTOBRE 2011

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Kamouraska, tenue le 12 octobre 2011 à 19 h 30 au lieu ordinaire de séance, et à laquelle :

SOUS LA PRESIDENCE DU PREFET, MONSIEUR YVON SOUCY,

SONT PRESENTS LES CONSEILLERS DE COMTE SUIVANTS :

Monsieur Claude Langlais, préfet suppléant et maire de Kamouraska;
Monsieur Roger Lavoie, maire de Saint-Bruno-de-Kamouraska;
Madame Élizabeth Hudon, maire de Rivière-Ouelle ;
Madame Anita O-Castonguay, maire suppl.de Saint-Alexandre-de-Kamouraska;
Monsieur Gervais Darisse, maire de Saint-André;
Monsieur Roger Moreau, maire suppléant de Saint-Germain;
Monsieur Gilles Lévesque, maire de Saint-Philippe-de-Néri;
Monsieur Gervais Lévesque, maire de Saint-Pacôme;
Monsieur Raymond Chouinard, maire de Saint-Gabriel-Lalemant;
Monsieur André Hudon, maire suppléant de Saint-Onésime d'Ixworth;
Monsieur Sylvain Hudon, maire de Ville de La Pocatière;
Monsieur François Lagacé, maire de Sainte-Anne-de-la-Pocatière;
Monsieur Jean Dallaire, maire de Saint-Denis;
Monsieur Denis Lévesque, maire de Mont-Carmel;
Madame Louise Hémond, maire de Sainte-Hélène;
Monsieur Régnald Bernier, maire de Ville Saint-Pascal;
Monsieur Sylvain Roy, maire de Saint-Joseph-de-Kamouraska;

Tous membres du conseil de la MRC de Kamouraska et formant quorum. Étaient aussi présents M. Yvan Migneault, directeur général et secrétaire-trésorier, Mme Maryse Hénault-Tessier, directrice de l'aménagement et de la mise en valeur du territoire et Mme Thérèse Brodeur à titre de secrétaire de la séance du conseil.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, monsieur le préfet, Yvon Soucy, vérifie les présences et s'assure du quorum. Il souhaite la bienvenue à MM. André Hudon et Roger Moreau, maires suppléants de Saint-Onésime d'Ixworth et de Saint-Germain et félicite Mme Louise Hémond, nouvelle maire élue de Sainte-Hélène. M. le préfet déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR (*Document déposé identifié PT-02 CM2011-10-12*)

314-CM2011

*Il est proposé par monsieur Sylvain Roy,
appuyé par madame Anita Ouellet-Castonguay
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;
il est résolu*

QUE les membres du présent conseil adoptent le projet d'ordre du jour en acceptant le déplacement du point 19 comme point 7 tout en maintenant les documents déposés tels qu'ils ont été préalablement identifiés et ce, en gardant le varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DE KAMOURASKA TENUE LE 14 SEPTEMBRE 2011 (Document déposé identifié PT-03 CM2011-10-12)

315-CM2011

Il est proposé par monsieur Raymond Chouinard, appuyé par madame Anita Ouellet-Castonguay et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote; il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Kamouraska tenue le 14 septembre 2011 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC DE KAMOURASKA TENUE LE 28 SEPTEMBRE 2011 (Document déposé identifié PT-04 CM2011-10-12)

316-CM2011

Il est proposé par monsieur Claude Langlais, appuyé par monsieur Gilles Lévesque et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote; il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC de Kamouraska tenue le 28 septembre 2011 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. RAPPORT D'ACTIVITÉS DU PRÉFET AU 14 SEPTEMBRE 2011 (Document déposé identifié PT-05 CM2011-10-12)

Conséquemment au dépôt du rapport d'activités du préfet, M. Yvon Soucy demande au présent conseil s'ils ont des commentaires à formuler ou des informations complémentaires à fournir. L'information contenue dans ce rapport est à la satisfaction des membres du conseil.

6. RENCONTRE AVEC MME THÉRÈSE BRODEUR DU CLD DU KAMOURASKA CONCERNANT LES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'ANALYSE DU PACTE RURAL ET DU FDMK (Quatre documents déposés identifiés PT-06 CM2011-10-12 : FDMK; Pacte; Suivi; Rés.)

Madame Thérèse Brodeur du CLD du Kamouraska présente son rapport des suivis budgétaires du FDMK et du Pacte rural et énumère les demandes d'aide financière analysées et recommandées par le comité du comité d'analyse du FDMK et du Pacte rural dont la rencontre s'est tenue le 4 octobre dernier.

En regard du Pacte rural deux questionnements sont soulevés :

- d'une part, par M. Jean Dallaire concernant des explications au résiduel des fonds du Pacte rural, lequel reçoit satisfaction à son questionnement; et
- d'autre part, des réserves concernant le financement accordé au Collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière qui sont émises par :

- M. Régnald Bernier, du fait qu'il s'agit d'une institution d'enseignement privée, également subventionnée par le ministère de l'Éducation.
- M. François Lagacé, du fait que les municipalités ont été aussi sollicitées pour le projet de gymnase du Collège.

Les membres du conseil conviennent d'adopter des résolutions distinctes pour chacun des fonds et de faire un vote pour la liste des projets recommandés du Pacte rural. M. Gervais Darisse indique son abstention parce que se trouvant en conflit d'intérêt.

Mme Brodeur conclut sa présentation en rappelant deux événements à l'agenda :

- Tenue de la consultation publique de Solidarité rurale du Québec, jeudi le 13 octobre à Saint-Cyprien.
- Déjeuner soulignant les 20 ans de Solidarité rurale du Kamouraska, vendredi le 14 octobre au Complexe de Saint-Denis.

Monsieur Soucy remercie Mme Thérèse Brodeur pour sa présentation et demande au présent conseil de procéder à l'adoption des résolutions suivantes :

1) **Fonds de développement des municipalités du Kamouraska**

Attendu que le comité d'analyse s'est réuni le 4 octobre 2011 et dépose aux membres du présent conseil la liste des demandes évaluées au Fonds de développement des municipalités du Kamouraska (FDMK);

EN CONSÉQUENCE,

317-CM2011

*il est proposé par monsieur Jean Dallaire,
appuyé par monsieur Denis Lévesque
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;
il est résolu*

QUE le présent conseil entérine les recommandations du comité d'analyse concernant la liste des projets du FDMK en date du 4 octobre 2011, et autorise, selon les disponibilités du fonds, le décaissement des demandes de financement suivantes :

• Retrouvailles à Saint-Gabriel-Lalemant	500 \$
• Open Poc au Cégep de La Pocatière	250 \$
TOTAL	750 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2) **Pacte rural**

Attendu que le comité d'analyse s'est réuni le 4 octobre 2011 et dépose aux membres du présent conseil la liste des demandes évaluées dans le cadre du Pacte rural;

Attendu que les avis des membres du présent conseil sont partagés concernant l'adoption des projets recommandés de la liste des demandes d'aide financière dans le cadre du Pacte rural, notamment sur le projet de gymnase du Collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière;

Attendu qu' il est proposé la tenue de voter à main levée par M. Gervais Darisse, lequel indique s'abstenir étant en conflit d'intérêt;

EN CONSÉQUENCE,

318-CM2011

*il est proposé par monsieur Sylvain Roy,
appuyé par monsieur Gervais Lévesque
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote,
il est résolu par la votation suivante : CONTRE 4 / POUR : 12*

QUE le présent conseil entérine majoritairement les recommandations du comité d'analyse concernant la liste des projets du Pacte rural en date du 4 octobre 2011, et autorise, selon les disponibilités du fonds, le décaissement des demandes de financement suivantes :

Promoteurs

- | | |
|--|-----------|
| • Gymnase du Collège Se-Anne-de-la-Pocatière | 20 000 \$ |
| • Habitations St-Bruno-de-Kamouraska (personnes âgées) | 10 000 |
| • Aménagement Halte-Vélo, St-Philippe-de-Néri | 2 500 |

Sous-total 32 500 \$

Agent de développement

- | | |
|---|----------|
| • Municipalité de Kamouraska | 5 000 \$ |
| • Municipalité de Mont-Carmel (soumis séance tenante) | 5 000 |

Sous-total 10 000 \$

TOTAL 42 500 \$

ADOPTÉE À MAJORITÉ

7. DEMANDE D'APPUI PAR OBAKIR À DEUX PROJETS SOUMIS À LA FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC VISANT LA RIVIÈRE OUELLE ET LA RIVIÈRE ST-JEAN (*Deux documents déposés identifiés PT-19 CM2011-10-12 : Ouelle; St-Jean*)

Mme Valérie Labrecque présente les principaux éléments des projets que déposera OBAKIR à la Fondation de la faune. Compte tenu que les lettres de demande d'appui et de participation n'étaient pas accompagnées d'une description précise des projets, des étapes de réalisation, des partenaires impliqués, de la ventilation des coûts, etc., le service de gestion intégrée de l'eau s'est chargé d'aller chercher des informations supplémentaires auprès d'OBAKIR. Selon les informations obtenues, le projet sur la rivière Ouelle (estimé à environ 53 000 \$ et prévu sur deux ans) consiste principalement à un plan d'aménagement, incluant la création d'une table de concertation et la réalisation d'un plan d'action. Le projet sur la rivière Saint-Jean (estimé à environ 52 000\$ et prévu sur un an) visera notamment à réaliser des aménagements en milieu agricole afin de voir à l'amélioration de la qualité de l'eau de ce bassin versant. Les deux projets impliquent l'analyse de données territoriales LIDAR. Il est aussi signalé que l'équipe de travail de base visée pour ce projet est constituée de l'OBAKIR et de deux autres individus et non pas d'un ensemble de partenaires régionaux. De plus, certaines précisions demeurent à acquérir quant au rôle des différents partenaires impliqués, dont les municipalités et la MRC.

- Attendu que** l'organisme de bassin versant OBAKIR a adressé à la MRC des demandes d'appui et de participation à des projets qu'il compte déposer au programme de *Mise en valeur de la biodiversité de la Fondation de la faune*, soit : un projet de plan d'aménagement et de conservation du corridor riverain de la rivière Ouelle et un projet d'amélioration des habitats fauniques en milieu agricole dans le bassin versant de la rivière Saint-Jean;
- Attendu que** qu'il importe, en raison de ses particularités fauniques, morphologiques et anthropiques d'apporter une attention particulière à l'aménagement et à la conservation de la rivière Ouelle;
- Attendu que** certaines portions de la rivière Saint-Jean sont dégradées et qu'il convient de voir à une amélioration de la qualité de l'environnement de ce bassin versant;
- Attendu que** les ébauches de projets déposés recoupent plusieurs des compétences des municipalités locales et de la MRC, notamment en ce qui a trait à la planification de l'aménagement, à la désignation des zones d'érosion (contraintes anthropiques), la protection des rives, l'écoulement de l'eau et les travaux en cours d'eau;
- Attendu que** les projets, tels que présentés, n'ont pas été préparés en partenariat avec les instances municipales et indiquent seulement que celles-ci «se grefferont au projet»; le rôle précis de chaque partenaire dont la MRC, ne sont donc pas spécifiés;

EN CONSÉQUENCE,

319-CM2011

*il est proposé par madame Élisabeth Hudon,
appuyé par monsieur Sylvain Roy
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;
il est résolu*

QUE le conseil appuie les projets de l'OBAKIR relatifs à la rivière Ouelle et à la rivière Saint-Jean et le personnel technique de la MRC sera en mesure de participer aux rencontres demandées dans les lettres de demande d'appui et de participation au projet.

1) Projet de la rivière Ouelle

Considérant l'ampleur du projet et son lien avec certaines compétences municipales, le conseil estime que le projet devrait prévoir un partenariat plus spécifique avec la MRC et les municipalités touchées et ce, dès les premières étapes de conception du projet. Une fois le rôle de la MRC clairement défini et la valeur de la participation estimée, le conseil pourra statuer plus clairement sur sa participation au projet. De plus, bien que la MRC puisse prendre en considération les éléments découlant de ses compétences qui seront intégrés dans le plan d'aménagement de la rivière Ouelle, elle ne peut s'engager, à ce stade-ci, à les appliquer intégralement.

En vue d'une gestion intégrée de la ressource et d'une planification optimale visant à résoudre certaines problématiques d'écoulement et d'accumulation de sédiments, la MRC estime aussi qu'il serait pertinent que le projet ne se limite pas uniquement à la partie aval de la rivière.

2) Projet de la rivière Saint-Jean

L'appui au projet n'implique pas une prise en charge systématique des travaux en cours d'eau qui pourraient y être associés. La MRC ayant compétence sur les cours d'eau, toute planification de travaux en cours d'eau, de même que la réalisation de plan et devis et des travaux de terrain, devra être pris en charge par la MRC conformément à sa politique de gestion des cours d'eau et tout travaux devront s'intégrer dans sa planification annuelle des travaux en cours d'eau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. RÉSOLUTION INDIQUANT LES COMMENTAIRES DE LA MRC DE KAMOURASKA SUR LA PROPOSITION DU PLAN D'AFFECTATION DU TERRITOIRE PUBLIC (PATP) ÉLABORÉE PAR LE MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (MRNF) (*Document déposé identifié PT-07 CM2011-10-12 : Carte; RésCommentaires*)

Attendu que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) a déposé, pour fin de consultation, une proposition de plan d'affectation du territoire public (PATP) du Bas Saint-Laurent;

Attendu que le PATP établit et véhicule les orientations du gouvernement en matière d'utilisation du territoire public et de ses ressources;

Attendu que les outils de planifications régionaux, dont le schéma d'aménagement et de développement, devront être conformes aux orientations véhiculées dans le PATP;

Attendu qu' en cours d'élaboration du projet de PATP, l'équipe technique du service d'aménagement a déjà eu l'occasion d'apporter des commentaires quant au contenu du PATP et aux orientations qui y sont introduites;

EN CONSÉQUENCE,

320-CM2011

*il est proposé par monsieur François Lagacé,
appuyé par monsieur Raymond Chouinard
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;
il est résolu*

QUE le conseil de la MRC de Kamouraska souligne que les vocations et orientations proposées dans le PATP sont basées sur une caractérisation précise du territoire. Dans l'ensemble, les potentiels, problématiques, caractéristiques, enjeux énoncés pour chaque zone et l'analyse qui en découle sont cohérents avec les vocations proposées.

QUE le conseil de la MRC de Kamouraska souhaite tout de même souligner son questionnement quant à l'application concrète du PATP lors de l'analyse de la conformité des schémas d'aménagement et lors du développement de projets futurs sur les terres publiques. Ainsi à titre d'exemple :

- Dans des sites identifiés comme ayant des vocations multiples, la MRC peut-elle définir une affectation plus restrictive (Ex : aux environs du Lac de l'est) ?
- Un secteur à potentiel éolien dont la vocation est identifiée comme «utilisation multiple modulée» est ciblé sur notre territoire; qu'advient-il si les principaux projets éoliens se développent dans d'autres zones ?
- Comment intégrer un statut de «protection projetée» aux outils de planification ?
- Qu'advient-il si, sur un territoire ciblé comme ayant une «utilisation multiple» un projet particulier (ex forêt de proximité ou projet de parc régional, projet éolien, etc.) fait que l'utilisation des terres doit être ajustée en fonction de ces nouveaux projets; est-ce que c'est possible d'en faire une utilisation multiple modulée ?

QUE le conseil de la MRC de Kamouraska joint aussi à cette résolution, quelques commentaires d'ordre technique concernant la cartographie ou le contenu des fiches descriptives.

Fiche 01-004 - Parc marin Saguenay-Saint-Laurent

- Cette zone de protection stricte comprend différents îles et îlots. Des activités touristiques (hébergement en phare) ont cours sur une de ces îles (Île-du-Pot-à-l'Eau-de-vie par la société Duvetnor). Ce type d'activité est incompatible avec une affectation de protection stricte, en conséquent, une autre affectation devrait être donnée à cette île.

Fiche 01-001 - Fleuve Saint-Laurent

- L'Île-aux-Lièvres est incluse dans la zone fleuve Saint-Laurent. Toutefois, cette île est identifiée comme pourvoirie. Certaines activités (notamment le tourisme et la conservation) y sont prédominantes. Ne devrait-elle pas se faire attribuer la vocation «d'utilisation multiple modulée» comme les autres pourvoiries ?

Carte thématique 9 - Faune

- Pourquoi y a-t-il trois icônes identifiant une pourvoirie sans droits exclusifs? Il s'agit toujours de la même pourvoirie, soit la pourvoirie Des trois lacs.

Carte thématique 10 - Forêt

- Quelle est la réserve forestière identifiée au nord de La Pocatière ?

Carte thématique 11 - Hébergement et plein air

- Est-ce vraiment un réseau cyclable dans le secteur de la pourvoirie Des trois lacs ?

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. DÉMARCHE DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LES ORIENTATIONS DU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (MRNF) RELATIVES À LA SÉLECTION, À LA MISE EN PLACE ET AU FONCTIONNEMENT DES FORÊTS DE PROXIMITÉ

Monsieur Yvan Migneault rappelle que lors de la dernière réunion du conseil, a été autorisée l'attribution d'un mandat à M. Bruno Chabot en vue de la préparation d'un canevas de base pour un mémoire, portant sur les forêts de proximité, à déposer dans le cadre d'une consultation publique, au plus tard le 11 novembre prochain. Il mentionne qu'une première rencontre a permis d'identifier les préoccupations de la MRC, notamment au chapitre des interrelations entre le parc régional, le lac de l'Est, la Pourvoirie de la Baronnie ou encore l'ancien centre éducatif de Parke où des projets de forêts de proximité pourraient être mis en œuvre.

Monsieur Migneault informe qu'une rencontre ou une conférence téléphonique est prévue lundi prochain pour une proposition finale de mémoire. Étant donné que la date de tombée pour déposer le mémoire est fixée le 11 novembre, que le prochain conseil se tiendra le 23 novembre, il est demandé au présent conseil la possibilité de mandater le comité administratif pour procéder à son adoption et s'assurer de sa transmission au MRNF.

EN CONSÉQUENCE,

321-CM2011

*il est proposé par monsieur Denis Lévesque,
appuyé par monsieur Sylvain Hudon
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;
il est résolu*

QUE le présent conseil mandate le comité administratif à adopter le mémoire devant être déposé dans le cadre de la consultation publique sur les orientations du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) concernant la sélection, à la mise en place et au fonctionnement des forêts de proximité, ainsi que de transmettre son dépôt dans les délais requis par le ministère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. ADOPTION DU RÈGLEMENT N^o 167 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DU PRÉFET DE LA MRC DE KAMOURASKA (Document déposé identifié PT-09 CM2011-10-12)

Attendu que la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté dont le préfet est élu au suffrage universel de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable au préfet;

Attendu que le conseil d'une MRC qui n'a pas un tel code conforme aux exigences de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale doit l'adopter par règlement au plus tard le 2 décembre 2011;

Attendu que les formalités prévues aux articles 8 à 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées;

Attendu que l'avis de motion numéro 276-AM2011 a été donné, avec dispense de lecture par M. Yvon Soucy, préfet de la MRC de Kamouraska, lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC tenue le 14 septembre 2011;

EN CONSÉQUENCE,

322-CM2011

*il est proposé par monsieur Jean Dallaire,
appuyé par monsieur Raymond Chouinard
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;
il est résolu*

QUE le conseil de la MRC de Kamouraska adopte le *Règlement n° 167 relatif au Code d'éthique et de déontologie du préfet de la MRC de Kamouraska* tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. ADOPTION DU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE (RCI) N° 168 VISANT LA MODIFICATION DU RCI 163 VISANT L'ENCADREMENT DE LA MISE EN EXPLOITATION DES NOUVELLES CARRIÈRES SUR LE TERRITOIRE (*Document déposé identifié PT-10 CM2011-10-12*)

Mme Maryse Hénault-Tessier rappelle qu'un avis de motion a été donné à la dernière séance du conseil de la MRC en vue de l'adoption du règlement de contrôle intérimaire (RCI) n° 168 visant la modification du RCI n° 163 visant l'encadrement de la mise en exploitation des nouvelles carrières. Cette modification visait principalement à apporter des changements à l'article 22 concernant les carrières dérogatoires, suite à une demande déposée par l'exploitant de la carrière dérogatoire Lemieux et fils inc. afin d'en permettre l'agrandissement sur un lot contigu.

Des commentaires nous ont été formulés sur ce projet de règlement de modification de la part des représentants du second site de carrière dérogatoire présent sur le territoire. Ces commentaires touchent notamment les difficultés d'application que causeront l'exigence d'un écran tampon, tel que prévu dans le projet de modification du règlement.

Compte tenu que ces commentaires ont été reçus tout récemment, le sujet n'a pu, avant la présente séance, être traité par la commission d'aménagement laquelle n'a donc aucune recommandation à formuler quant à une modification possible du projet de règlement.

Il est donc convenu qu'une rencontre de la commission d'aménagement ait lieu avant le prochain conseil de la MRC afin de bien évaluer les commentaires reçus concernant le projet de RCI n° 168 et que soient analysées les possibilités de modification dudit projet de RCI de manière à les intégrer tout en s'assurant le respect des objectifs du règlement. À cet effet, l'adoption du RCI n° 168 sera reportée jusqu'à l'obtention d'une recommandation de la commission d'aménagement.

12. DÉPÔT DE LA LETTRE DE TRAVAUX PUBLICS CANADA CONCERNANT LA VENTE D'UNE PROPRIÉTÉ EXCÉDENTAIRE À L'ÎLE-DU-POT-À-L'EAU-DE-VIE (*Quatre documents déposés identifiés PT-11 CM2011-10-12 : Let; Cartes; Pgr; Loi*)

Madame Maryse Hénault-Tessier explique que le gouvernement fédéral se départit actuellement de ses phares jugés excédentaires, dont le Phare de l'île du Pot à l'eau de vie; et la MRC a jusqu'au premier novembre pour signifier si elle a un intérêt ou non à en faire l'acquisition. Dans son processus de mise en vente, le gouvernement offre d'abord ses phares au Gouvernement du Québec, à la MRC puis à la municipalité locale. Si aucun de ces paliers gouvernementaux ne se montre intéressé à en faire l'acquisition, le site sera offert aux organismes du milieu. La Société Duvetnor inc., est déjà locataire du site, rend le site accessible au public et offre des nuitées au phare.

Le présent conseil s'accorde sur le fait qu'il importe que le lieu demeure accessible au public; qu'il est un site d'intérêt en termes de patrimoine collectif, et que ses vocations de sensibilisation et de conservation doivent être préservées. La question est soulevée quant à la possibilité d'acheter le site pour en transférer ensuite la gestion à un autre organisme. Des informations restent à acquérir quant aux responsabilités associées à un tel achat, aux modalités de transfert des baux, et quant aux conditions d'achat. À cet effet, il est convenu que des éclaircissements seront demandés aux fonctionnaires fédéraux. Il est aussi important que la décision de la MRC prenne en compte les volontés de la municipalité de St-André. Il est donc convenu par le présent conseil que les membres du comité administratif prennent décision concernant ce point lors de la rencontre du 26 octobre.

13. RÉSOLUTION ENTÉRINANT LES MODIFICATIONS À LA POLITIQUE DU FONDS D'INVESTISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT (FSTD) RECOMMANDÉES PAR LE COMITÉ DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT (Document déposé identifié PT-12 CM2011-10-12)

Madame Maryse Hénault-Tessier mentionne la teneur des modifications plutôt mineures qui sont apportées à la *Politique du Fonds d'investissement et de développement* (FSTD). Elle précise toutefois la modification plus importante, soit la « contribution du milieu » et non plus « du promoteur » qui est portée à 10 % minimum au lieu du 20 % actuel. Cet ajustement s'explique du fait que l'entente avec le MAMROT octroie jusqu'à 90 % du montant d'un projet et que conséquemment les 10 % restant doivent provenir du milieu incluant les cas échéant, le promoteur. Ce qui permet d'aider des petits projets.

En réponse aux questionnements du conseil, les projets du 1^{er} appel d'offres ont été réévalués en fonction de cet ajustement de 10 %. Dans les faits, il s'appliquait au projet de la Chapelle de l'Est, n'affectant en rien les autres projets déposés.

EN CONSÉQUENCE,

323-CM2011

*il est proposé par monsieur Claude Langlais,
appuyé par monsieur André Hudon
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;
il est résolu*

QUE le présent conseil entérine les modifications à apporter à la *Politique du Fonds d'investissement et de développement* telles que présentées au document préalablement déposé et identifié PT-12-CM2011-10-12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**14. APPEL D'OFFRES RELATIF AUX PROJETS ÉOLIENS :
NOMINATION D'UN COMITÉ DE PILOTAGE**

Monsieur Yvon Soucy explique que l'appel d'offres d'Hydro-Québec pour l'attribution de 700Mw à des projets éoliens sera bientôt connu.

Il propose que la composition du comité de pilotage corresponde à celle de *l'Association communautaire de gestion et de développement du parc éolien du Kamouraska*, dont ferait partie également le directeur général et la directrice du service de l'aménagement de la MRC et, s'il y avait lieu, l'ajout de ressources techniques. Il demande au présent conseil si des élus souhaiteraient se joindre à ce comité. M. François Lagacé signifie son intérêt à y participer.

L'objectif de ce comité de pilotage sera d'évaluer les propositions soumises par les promoteurs dans le cadre du prochain appel d'offres. Il explique que l'approche souhaitée viserait un partenariat avec les municipalités, la MRC et le(s) partenaire(s) privé(s), et possiblement des MRC du Bas-Saint-Laurent.

Madame Maryse Hénault-Tessier précise que des promoteurs font actuellement connaître leur intérêt et des rencontres avec ceux-ci sont prévues en novembre.

EN CONSÉQUENCE,

324 -CM2011

*il est proposé par monsieur Gervais Lévesque,
appuyé par madame Louise Hémond
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;
il est résolu*

QUE le présent conseil accepte la formation d'un comité de pilotage en regard de projets éoliens pour le prochain appel d'offres Hydro-Québec ainsi que la nomination des membres suivants :

- les élus suivants : MM. Yvon Soucy, Claude Langlais, Gervais Darisse, Sylvain Roy, Régnald Bernier, François Lagacé; et
- les représentants de la MRC de Kamouraska suivants : M. Yvan Migneault, directeur général et Mme Maryse Hénault-Tessier, de la directrice du service de l'aménagement et de la mise en valeur du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**15. DISCUSSION SUR UN RÈGLEMENT CONCERNANT LA
CIRCULATION NOCTURNE DES VHR SUR LE TERRITOIRE
DE LA MRC**

Monsieur Yvon Soucy fait référence aux discussions tenues lors de la dernière table des préfets du Bas-St-Laurent en regard d'un projet de règlements uniformisés pour les 8 MRC afin de régir la circulation nocturne des VHR (motoneige et quad) sur nos territoires.

Il rappelle que la nouvelle législation qui entrera en vigueur le 1^{er} décembre courant interdira la circulation nocturne des VHR, entre minuit et 6 h. À moins qu'un règlement adopté par la MRC ne prévoit des dispositions différentes.

Faute d'une réglementation régionale, c'est la loi qui aurait préséance. Le cas échéant, la MRC autorisant dans son règlement la circulation durant les 24 heures, telle qu'elle se fait actuellement, pourrait apporter des ajustements où des problématiques particulières de cohabitation doivent être considérées, ce qui pourrait être le cas ici, au Kamouraska.

En conséquence, il est convenu de :

- Vérifier la préséance de règlement de la MRC sur celui des municipalités.
- Présenter un avis de motion pour un projet de règlement à soumettre au conseil du 23 novembre.
- Déposer pour adoption un règlement au conseil du 14 décembre.

16. RÉSOLUTION D'APPUI À UNE LETTRE RELATIVE AU PROJET DE HALTE MARINE (Document déposé identifié PT-15 CM2011-10-12)

Monsieur Jean Dallaire fait part de la teneur de l'appui qu'il souhaite obtenir de la MRC relativement à une demande d'aide financière qu'il a soumis au Regroupement des caisses Desjardins du Kamouraska afin d'assurer le maintien des activités de la Halte marine sur le site de la Maison touristique régionale à La Pocatière.

En regard des orientations retenues lors des *Assises touristiques 2009*, et en tant que président de la Commission touristique mixte, il précise que les activités de la Halte marine devraient être maintenues pour une période intérimaire de deux ans, période au cours de laquelle un comité de travail évaluera les possibilités de la mise en place d'une structure de financement stable.

La pérennité des activités de la Halte marine nécessite un investissement à hauteur de 75 000 \$.

Attendu qu' en regard des orientations et de la vision dégagées lors des *Assises touristiques 2009*, la MRC de Kamouraska a mis en place en décembre 2010, la commission touristique mixte du Kamouraska (Commission) afin de répondre aux objectifs de son plan stratégique 2009-2014;

Attendu que cette Commission a pour mission de mettre en œuvre le nouveau concept global d'organisation, d'aménagement et de développement du tourisme dans le Kamouraska, dont celui entre autres, de mener une réflexion sur la promotion touristique et l'avenir de la Maison touristique en fonction des intérêts de la MRC et des projets futurs pouvant s'y développer;

Attendu que la Halte marine de la Grande-Anse de La Pocatière sise sur le terrain de la Maison touristique y tient des activités estivales d'interprétation de l'écosystème du fleuve et de ses marées depuis les quatre dernières saisons;

- Attendu que** ce site d'interprétation a été développé et supporté par le Cégep de La Pocatière et un comité de partenaires, et qu'il profite autant à des clientèles scolaires, touristiques qu'à l'ensemble de la communauté kamouraskoise;
- Attendu que** la Commission touristique croit fermement que la Halte marine a le potentiel de devenir un attrait porteur pour le territoire de la MRC de Kamouraska;
- Attendu que** la Commission souhaite que cet attrait « culture / nature » s'installe de façon permanente sur le site;
- Attendu que** les deux prochaines années constituent une phase intérimaire au cours de laquelle le comité responsable de la Halte verra à la prestation des activités estivales, mais aussi à assurer l'avenir de l'attrait en le dotant d'une structure de financement stable;
- Attendu que** la Commission sollicite l'appui du Regroupement des caisses Desjardins du Kamouraska et l'invite ainsi à collaborer à la pérennisation de la Halte marine selon les modalités proposées par les responsables de l'attrait;

EN CONSÉQUENCE,

325-CM2011

*il est proposé par monsieur Claude Langlais,
appuyé par madame Élisabeth Hudon
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;
il est résolu*

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QU'en considération de ce qui précède, les membres du présent conseil appuient la Commission dans ses démarches de sollicitation de financement auprès du Regroupement des caisses Desjardins du Kamouraska ainsi qu'auprès de partenaires financiers intéressés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. RÉSOLUTION DEMANDANT À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC DE METTRE SUR PIED UNE ÉQUIPE MULTIDISCIPLINAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC

Monsieur Yvon Soucy fait part d'une proposition de la Sûreté du Québec (SQ) discutée lors de la dernière réunion du comité de sécurité publique et visant à soumettre une demande afin de mettre sur pied une équipe multidisciplinaire dont l'objectif est d'augmenter l'offre de services de la SQ sur le territoire de la MRC. Une telle équipe permet en plus d'obtenir des véhicules additionnels de patrouille sur le territoire, de réaffecter le personnel de nuit en le concentrant le jour, à certaines heures bien précises, étant donné que très peu d'événements se produisent la nuit. Il mentionne que d'autres MRC du Bas-St-Laurent ont mis en place une telle équipe multidisciplinaire et que cette approche est très concluante en termes de résultats obtenus. La mise en place d'une telle équipe multidisciplinaire a par ailleurs fait l'objet d'une recommandation favorable de la part du comité de sécurité publique.

Monsieur Yvan Migneault mentionne aussi que la présence d'une telle équipe multidisciplinaire favorise l'atteinte des objectifs signifiés par les municipalités en termes de priorités locales.

D'une part, M. Gervais Lévesque indique que le vandalisme se produit plutôt la nuit que le jour et qu'au niveau de la sécurité routière, on ne les voit que très peu; d'autre part, M. Jean Dallaire questionne le ratio en nombre de véhicules réaffectées le jour –vs- la nuit dans ces MRC, à savoir leur nombre en rapport avec la nôtre.

Compte tenu des questions suscitées par le présent conseil, M. Soucy demande d'en aviser le Lt Thomassin. En conséquence, ce point est reporté à la séance du conseil devant se tenir le 23 novembre prochain.

18. MAINTIEN DES COMTÉS ÉLECTORAUX EN RÉGIONS : LA SAUVEGARDE DE « KAMOURASKA » DANS L'APPELLATION DE LA CIRCONSCRIPTION

Monsieur Yvon Soucy mentionne que le 3^e commissaire de la Commission de la représentation électorale a été nommé en la personne de M. Bruno Jean, professeur de l'Université du Québec à Rimouski. Il précise qu'à ce stade, le dossier est porté en Commission parlementaire et que la principale préoccupation étant du moindre, la sauvegarde du nom de « Kamouraska » dans l'appellation de la circonscription.

19. INFORMATION SUR LA CAMPAGNE DE CENTRAIDE KRTB CÔTE-DU-SUD POUR LA PROCHAINE ANNÉE

Monsieur Gervais Darisse présente la pochette de la campagne de financement de Centraide (débutant ce 21 octobre) que chaque municipalité et la MRC vont recevoir sous peu. Il fait un survol des organismes récipiendaires du territoire de Kamouraska bénéficiant du soutien financier de Centraide.

L'objectif 2011 étant une participation de toutes les municipalités, M. Darisse interpelle les maires dans leur rôle de s'occuper des personnes moins favorisées de leur milieu et les invite donc à distribuer l'information à chacun des membres (conseillers et personnel) de leur municipalité. Il spécifie que la force de Centraide étant différentes façons de contribuer dont celle privilégiée, est la retenue à la source.

Monsieur Sylvain Roy conclut que les dons corporatifs d'une municipalité sont également une manière de contribuer à Centraide.

20. RÉOLUTIONS RELATIVES À UN EMPRUNT POUR FINANCER LA PARTICIPATION DE LA MRC DU PROGRAMME « VILLES ET VILLAGES BRANCHÉS » (*Trois documents déposés identifiés PT-20 CM2011-10-12; Rés_1_2_ ; Tableau; R-142*)

Monsieur Yvan Migneault fait part au présent conseil de l'emprunt de financement engagé depuis 2006, échelonné sur 10 ans, par la MRC de Kamouraska concernant sa participation au programme « Villes et villages branchés ». Il explique que cet emprunt a été négocié par le gouvernement aux meilleurs taux possible et qu'une tranche de 179 000 \$ d'une série de cinq ans reste à rembourser, et ce à compter du 18 octobre 2012 pour se terminer le 18 octobre 2016. Ce montant d'emprunt à renouveler doit normalement être remboursé à la MRC par le gouvernement du Québec.

À cet égard, deux résolutions doivent maintenant être adoptées, formulées comme suit :

1^{ère} résolution visant les échéances de paiement du règlement d'emprunt n° 142 de la MRC de Kamouraska et ce, pour les cinq prochaines années, soit du 18 octobre 2012 au 18 octobre 2016

326-CM2011

*Il est proposé par monsieur Claude Langlais,
appuyé par monsieur Gilles Lévesque
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;
il est résolu*

QUE la Municipalité régionale de comté de Kamouraska accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt du 18 octobre 2011 au montant de 179 000 \$ par **billet** en vertu du règlement d'emprunt numéro **142**, au prix de 98,51500, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

33 500 \$	1,75 %	18 octobre 2012
34 600 \$	2,10 %	18 octobre 2013
35 800 \$	2,30 %	18 octobre 2014
36 900 \$	2,80 %	18 octobre 2015
38 200 \$	3,30 %	18 octobre 2016

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2^e résolution donnant effet au règlement d'emprunt n° 142 de la MRC de Kamouraska

Attendu que, conformément au règlement d'emprunt numéro 142, la Municipalité régionale de comté de Kamouraska souhaite emprunter par billet un montant total de 179 000 \$;

Attendu qu' à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE,

327-CM2011

*il est proposé par monsieur Denis Lévesque,
appuyé par monsieur Sylvain Roy
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;
il est résolu*

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billets au montant de 179 000 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro **142** soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le directeur général et secrétaire-trésorier;

QUE les billets soient datés du 18 octobre 2011;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2012	33 500 \$
2013	34 600 \$
2014	35 800 \$
2015	36 900 \$
2016	38 200 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21. PROGRAMMATION D'UN FINANCEMENT ET D'UNE DATE POUR LA TENUE DU FORUM SUR LE PARC RÉGIONAL DU HAUT-PAYS

Mme Maryse Hénault-Tessier fait part des développements en vue de la tenue du forum sur le Parc régional du Haut-Pays devant se tenir le 24 novembre prochain au camp musical Saint-Alexandre. Elle donne un aperçu du déroulement de cette journée :

- Conférences et portrait du territoire en avant-midi.
- Ateliers en après-midi pour déterminer ce qu'on souhaite faire de ce projet.
- Dévoilement du logo du parc régional
- Signature officielle de la Charte

Mme Hénault conclut que le but du forum est de dresser un portrait territorial et d'impliquer les intervenants du milieu et les municipalités afin d'identifier les meilleures approches à retenir pour la mise en œuvre de ce projet de territoire et afin de cibler les actions prioritaires à entreprendre dès 2012. Une invitation à s'inscrire, incluant la programmation, sera lancée très prochainement aux municipalités, organismes et entreprises ayant un intérêt au développement du parc régional.

Elle rappelle la recommandation prise par le comité de développement et de diversification de consentir un déboursé de 2000 \$ tiré du *Fonds de soutien des territoires en difficulté* (FSTD) pour défrayer les coûts inhérents à la tenue de ce forum.

22. PROPOSITION D'UNE DATE POUR UNE RÉUNION DE TRAVAIL SUR LE BUDGET 2012 DE LA MRC

En vue de la préparation du budget 2012 de la MRC et de son adoption, l'agenda des réunions suivant est proposé :

- 9 novembre à 7 h 30 - Séance ordinaire du comité administratif pour la préparation du budget
- 16 novembre à 19 h 30 - Rencontre de travail avec les membres du conseil
- 23 novembre à 19 h 30 - Séance ordinaire du conseil pour adoption

Les membres du conseil acceptent cet agenda.

23. RÉOLUTION CONCERNANT LE RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICE DE CONSULTATIONS JURIDIQUES DIT DE « PREMIÈRE LIGNE » AVEC LA FIRME MOREAU AVOCATS INC. (Document déposé identifié PT-23 CM2011-10-12)

Attendu que le présent conseil a pris connaissance de la demande de renouvellement de l'entente de service de consultations juridiques dit de « Première ligne » de la firme Moreau, Avocats inc.;

Attendu que ladite entente prend effet dès son adoption, soit ce 12^e jour du mois d'octobre 2011;

EN CONSÉQUENCE,

328-CM2011

*il est proposé par monsieur Jean Dallaire,
appuyé par monsieur Raymond Chouinard
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;
il est résolu*

QUE le présent conseil autorise la MRC de Kamouraska à procéder au renouvellement l'entente de service de consultations juridiques dit de « Première ligne » ainsi qu'à un décaissement de 500 \$ plus les taxes applicables, représentant le prix forfaitaire annuel fixé pour ce service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24. DÉPÔT DU RAPPORT DE MI-ÉTAPE POUR LES ÉCOCENTRES DE KAMOURASKA AINSI QUE LE RAPPORT FINANCIER MENSUEL JUSQU'AU 31 JUILLET 2011 PAR CO-ÉCO (Trois documents déposés identifiés PT-24 CM2011-10-12 : Courriel; Mi-étape; Mensuel)

Les membres du présent conseil confirment avoir pris connaissance du rapport de mi-étape du 26 avril au 31 juillet 2011 pour les écocentres et du rapport financier mensuel jusqu'au 31 juillet 2011, déposés en août par Co-éco. M. Yvan Migneault indique que 9625 \$ s'ajoute aux coûts variables de traitement, notamment pour le bois. Il mentionne qu'à ce jour, Mme Karine Malenfant confirme que le budget est respecté.

La question des plastiques agricoles est soulevée par plusieurs membres du conseil. Le site d'enfouissement contient beaucoup de plastiques, et s'ils se trouvent sous la neige, n'auront plus aucune valeur. De plus, l'autorisation délivrée par le MDDEP à la MRC était d'une durée d'un an. Un suivi à cet effet sera demandé par le directeur général à Mme Karine Malenfant. Dorénavant, cette dernière sera aussi invitée à présenter son rapport de mi-étape au présent conseil.

25. LISTES SUGGÉRÉES D'ANALYSE DES COMPTES FOURNISSEURS À PAYER (Documents déposés identifiés PT-25.1 CM2011-10-12 (MRC); PT-25.2 CM2011-10-12 (TNO))

Je, soussigné, Yvan Migneault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires suivants, tel qu'adopté dans le budget par le conseil pour l'année 2011. Attendu que les listes suggérées d'analyse des comptes fournisseurs à payer au 6 octobre 2011 pour la MRC et les territoires non organisés (TNO), lesquels sont portés au grand livre des comptes fournisseurs, ont été préalablement déposées aux membres du conseil, et qu'elles concernent les montants totaux suivants :

1) MRC de Kamouraska

▪ Dépenses 30 207,82 \$

2) Territoires non organisés

▪ Dépenses 2 715,05 \$

329-CM2011

*Il est proposé par monsieur François Lagacé,
appuyé par monsieur Raymond Chouinard
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;
il est résolu*

D'AUTORISER le directeur général à effectuer le paiement des dépenses analysées ainsi que leurs écritures comptables correspondant aux listes d'analyse des comptes fournisseurs à payer au 6 octobre 2011 pour la MRC et les TNO. Ces listes seront déposées comme pièces dans le *Registre des documents déposés* et identifiées comme suit : PT-25.1 CM2011-10-12 (MRC) PT-25.2 CM2011-10-12 (TNO).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25.A Dépôt des listes sélectives de l'historique des chèques couvrant les déboursés du 1^{er} au 30 septembre 2011 (*Documents déposés identifiés PT-25.A1 CM2011-10-12 (MRC); PT-25.A2 CM2011 10-12 (TNO); PT-25.A3 CM2011-10-12 (Sable-gravier)*)

À titre informatif, aux fins de contrôle mensuel des activités financières de la MRC, les listes sélectives de l'historique des chèques couvrant les déboursés du 1^{er} au 30 septembre 2011, ont été préalablement déposées dans le *Conseil sans papier*. Les membres du conseil confirment en avoir pris connaissance, et les acceptent telles que présentées.

Ces documents seront déposés comme pièces dans le *Registre des documents déposés* sous la rubrique intitulée « *Historique des chèques* » et identifiées comme suit : PT-25.A1 CM2011-10-12 (MRC) PT-25.A2 CM2011-10-12 (TNO) et PT25.A3 (Sable-gravier).

25.B Dépôt des états semestriels des activités financières de fonctionnement selon le règlement n° 149 de la MRC de Kamouraska (*Documents déposés identifiés PT-25.b1 CM2011-10-12 (MRC); PT-25.B2 CM2011-10-12 (TNO)*)

Conformément au règlement n° 149 de la MRC de Kamouraska, aux fins de contrôle des activités financières de la MRC, les états des activités financières de fonctionnement au 30 septembre 2011 pour la MRC et les TNO ont été préalablement déposés dans le *Conseil sans papier*. Les membres du conseil confirment avoir pris connaissance de ces documents, et les acceptent tel que présentés.

Ces documents seront déposés comme pièces dans le *Registre des documents déposés* sous la rubrique intitulée « *FAF-Règ.149* » et identifiées comme suit : PT-25.B1 CM2011-10-12 (MRC) et PT-25.B CM2011-10-12 (TNO).

Selon le règlement n° 149, le dépôt du prochain rapport est prévu pour le mois de mai 2012.

26. CORRESPONDANCE GÉNÉRALE (*Document déposé identifié PT-26 CA2011-11-09 : l'une à la suite de l'autre*)

- ✓ Lettre du MAMROT, direction du Service des programmes fiscaux, nous transmettant un état de dépôt dans le cadre de *l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités*, 27 avril 2006 – Programme de subvention d'accès aux redevances sur les ressources naturelles.
- ✓ Lettre de la direction régionale du MTQ nous transmettant un chèque concernant l'exploitation des services de transport collectif pour l'année 2011.

- ✓ Lettre de la direction régionale du MCCCCF nous transmettant le 2^e versement dans le cadre de la convention VVAP.
- ✓ Lettre du Cabinet du premier ministre accusant réception de notre résolution d'appui à la MRC de La Nouvelle-Beauce concernant les programmes de SHQ.
- ✓ Lettre de remerciement de l'UTACQ nous remerciant pour l'appui accordé à leurs démarches au maintien du développement des services de transport adapté et collectif.

27. VARIA

27.1 Préparatifs de la 6^e édition du Noël au cœur du Kamouraska (Document déposé identifié PT-27.1 CM2011-10-12)

Monsieur Jean Dallaire explique certaines modalités de l'activité et invite les municipalités désireuses de participer, de ne pas oublier de s'inscrire dès demain, vu que la date de délai est ce jour.

27.2 Suivi du projet de l'Édifice Claude-Béchar

Monsieur Yvon Soucy informe le conseil que notre lettre d'intérêt soumettant le projet de l'Édifice Claude-Béchar au programme d'initiative écoÉNERGIE sur l'innovation, Ressources naturelles Canada, a été qualifiée pour déposer le projet, dont l'échéance est le 21 novembre.

27.3 Retour d'information concernant la rencontre des directeurs généraux

Il est mentionné que la rencontre des directeurs généraux des municipalités a été très positive. Une prochaine rencontre est prévue à la mi-novembre.

27.4 Dépôt d'une lettre de M. Sylvain Roy concernant la formation sur l'éthique et la transparence

Monsieur Sylvain Roy remet à chacun des membres du conseil, une lettre adressée pour M. Jean Charest, première ministre du Québec, concernant sa position face à la formation sur l'éthique et la transparence.

28. DOCUMENTATION D'INFORMATION GÉNÉRALE

- ✓ Faits saillants du 16 septembre de la Conférence régionale des éluEs du BSL (Document déposé identifié PT-28 CM2011-10-12)
- ✓ Tournée des *Rendez-vous du cinéma québécois*, La Pocatière (Document déposé identifié PT-28 CM2011-10-12)
- ✓ Correspondance annonçant la tenue de la Semaine québécoise des rencontres interculturelles (Document déposé identifié PT-28 CM2011-10-12)
- ✓ Invitation des organismes de bassins versants (OBAKIR) aux consultations publiques (Document déposé identifié PT-28 CM2011-10-12)

29. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Monsieur Victor Morin émet un commentaire, étant que Duvetnor est une entreprise d'intérêt privé.
- Monsieur André Hudon annonce le décès du père de M. Jacques Dionne, maire de Saint-Onésime d'Ixworth. Les funérailles auront lieu dans les prochains jours à La Pocatière.

30. FERMETURE DE LA SÉANCE

Les points mentionnés à l'ordre du jour ayant tous été traités, la séance est levée à 21 h 42.

330-CM2011

*Il est proposé par monsieur Gervais Lévesque,
appuyé par madame Anita Ouellet-Castonguay
et résolu*

QUE la présente séance soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le préfet,

(Signé)

Yvon Soucy

Le directeur général et secrétaire-trésorier

(Signé)

Yvan Migneault